**Plan d'intégration de la dimension de genre**

**Date**

**Subvention du CEPF xxxxx**

**Bénéficiaire**

***Titre du projet***

**Lieu du projet**

**Récapitulatif de la subvention**

1. Organisme bénéficiaire.
2. Titre du projet.
3. Numéro de subvention*.*
4. Montant de la subvention (en dollars US).
5. Dates proposées de la subvention.
6. Pays où des activités seront menées à bien.
7. Résumé du projet [copier-coller la justification du projet et l'approche du projet décrites dans la proposition].
8. Date de préparation du présent document.
9. **Aperçu des questions de genre** : Cette partie donnera un bref aperçu des dimensions et des questions de genre dans le contexte du projet, telles que :

* Nombre d'hommes et de femmes dans la zone du projet.
* Moyens de subsistance des hommes et des femmes.
* Revenus/pauvreté, taux d'emploi/de chômage et d'alphabétisation pour les hommes et les femmes.
* Rôle des hommes et des femmes au sein du foyer et de la communauté (par ex. quels types de décisions les hommes et les femmes peuvent-ils prendre au sein du foyer et de la communauté ?).
* Structure/organisation sociale dans les communautés/la zone du projet : Les femmes assistent-elles à des réunions/participent-elles à des projets ? Les femmes s'expriment-elles lors des réunions devant les hommes/les aînés ? Les femmes ont-elles le droit de posséder des terres, d'avoir accès au crédit, et peuvent-elles ouvrir un compte bancaire par elles-mêmes ?
* Statistiques et tendances de la violence sexuelle ou basée sur le genre (VBG).
* Croyances, perceptions et stéréotypes courants liés au genre.

1. **Analyse sexospécifique :** Cette partie fournira une analyse des rôles, des responsabilités, des utilisations et des besoins des hommes et des femmes en ce qui concerne les ressources naturelles sur lesquelles le projet sera basé, tels que :

* Comment les femmes et les hommes utilisent-ils actuellement les ressources naturelles concernées par le projet ? Comment la situation est-elle susceptible de changer pendant et après le projet ?
* Comment les femmes et les hommes seront-ils affectés (positivement ou négativement) par les activités du projet, y compris dans leurs moyens de subsistance, leur charge de travail, leur contrôle sur les ressources, etc. ?
* Dans quelle mesure les femmes et les hommes participent-ils aux processus décisionnels concernant ces ressources naturelles et cela est-il susceptible de se répercuter sur la prise de décisions concernant le projet ? Quelles sont les contraintes (sociales, culturelles, économiques, politiques) qui limitent la participation active des femmes aux processus décisionnels au niveau du foyer, de la communauté et du projet ?
* Les femmes et les hommes ont-ils un accès égal à l'information et aux opportunités nécessaires pour participer aux activités du projet et en bénéficier pleinement ? Comment les obstacles/défis liés au genre limitent-ils potentiellement la capacité des femmes à participer pleinement, à prendre des décisions et à bénéficier du projet ? Comment le projet pourra-t-il les surmonter ?
* Quels sont les différents intérêts, besoins et priorités des hommes et des femmes dans le contexte du projet ? Comment le projet sera-t-il en mesure de répondre à leurs besoins et priorités respectifs ?
* Comment les activités du projet pourraient-elles créer de nouvelles opportunités (économiques, de leadership, etc.) pour les femmes ?
* Y-a-t-il une possibilité que les activités du projet perpétuent/augmentent les inégalités, y compris la violence basée sur le genre ?
* Quel est le niveau de sensibilité au genre et de capacité des autorités locales, des partenaires associés au projet et du personnel du projet à aborder les questions de genre ?

1. **Mesures d'intégration de la dimension de genre** : Cette partie décrira les mesures prises pour veiller à ce que les activités du projet et la prise de décisions soient aussi inclusives que possible, indépendamment du genre, et à ce que tous les avantages soient équitablement partagés.
2. **Mesures d'atténuation des risques** : Cette partie décrira les actions et activités spécifiques visant à s'assurer que les impacts négatifs du projet liés au genre sont évités, minimisés et/ou atténués de manière appropriée. Elle décrira également d'autres mesures et activités visant à combler les écarts de genre.
3. **Calendrier et ressources** : Cette partie présentera le calendrier de mise en œuvre pour chaque mesure énumérée aux parties 11 et 12, ainsi qu'une estimation des ressources nécessaires.
4. **Contrôle et évaluation** : Cette partie décrira les mesures que vous prendrez pour contrôler et évaluer l'efficacité des mesures énumérées aux parties 11 et 12. Cette partie précisera les indicateurs sexospécifiques et ventilés par sexe à utiliser dans le cadre du projet.
5. **Communication** : Le CEPF exige que les plans d'intégration de la dimension de genre soient communiqués aux communautés locales concernées et aux autres parties prenantes. Veuillez décrire les efforts que vous déployez pour communiquer ce plan.